

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE**

Budget eau - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement relative à la modernisation de l'usine de production d'eau potable de Sainte-Marthe – 13014 Marseille.

Le centre de production d'eau potable de Sainte Marthe est une usine ancienne dont les premiers ouvrages datent du XIX^{ème} siècle. Elle a bénéficié depuis, de plusieurs opérations successives de mise à niveau. Elle est, de loin, la première usine de potabilisation de la Métropole en termes de capacité. Elle joue un rôle majeur pour l'alimentation en eau potable de Marseille et les projets de sécurisation des communes de l'ouest et de l'est du Territoire Marseille Provence.

Description du projet :

La performance de l'usine est actuellement bonne. Néanmoins, en raison de l'âge de l'installation, le génie civil nécessite des interventions importantes de réhabilitation et de confortement. En outre, compte tenu de l'ancienneté de sa conception et du caractère successif de mise en œuvre de ses différentes étapes, la filière de traitement présente plusieurs points faibles.

Compte tenu du rôle majeur de cette usine de potabilisation, il est nécessaire d'engager une opération de grande envergure de modernisation du centre de production d'eau potable de Sainte-Marthe. Cette opération comprendra l'ensemble des études et travaux nécessaires à la pérennisation du génie civil des ouvrages, ainsi qu'à la sécurisation, à l'optimisation et à la rénovation de la filière de traitement.

Afin de réaliser les études et les travaux correspondants, il est proposé la création et l'affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 21 400 000,00 € HT. La répartition prévisionnelle des crédits de paiement sur les années 2020 à 2024 est précisée dans le tableau ci-après.

CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
70 000,00 € HT	1 600 000,00 € HT	8 400 000,00 € HT	7 700 000,00 € HT	3 630 000,00 € HT

Enjeux pour la Métropole

Assurer la sécurité et la pérennité de la production d'eau potable sur une grande partie du territoire Marseille Provence.

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 19 Décembre 2019

13417

■ Budget Annexe Eau - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement relative à la modernisation de l'usine de potabilisation de Sainte Marthe Marseille 13014

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le centre de production d'eau potable de Sainte Marthe est l'usine de potabilisation de la Métropole possédant la capacité la plus importante, estimée à 278 000 m³/j. Elle dessert une grande partie de la commune de Marseille, représentant environ 476 000 personnes. Elle peut également secourir, par l'intermédiaire de pompages et de maillage les secteurs desservis pas les deux autres usines de Marseille, Vallon Dol (capacité : 157 500 m³/j) et Saint-Barnabé (capacité : 95 500 m³/j), respectivement deuxième et troisième centre de potabilisation de la Métropole en termes de capacité.

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Territoire Marseille Provence, approuvé par la Collectivité le 25 septembre 2015, la Métropole a engagé une opération de sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'ensemble des communes situées à l'ouest du Territoire Marseille Provence, et de certaines communes du Territoire du Pays d'Aix et du Pays de Martigues, à partir des installations situées sur la Ville de Marseille. Elle étudie également la possibilité d'assurer un secours similaire pour les communes situées à l'est du Territoire Marseille Provence.

L'usine de potabilisation de Sainte-Marthe est une installation ancienne, dont les premiers ouvrages datent de 1852. Elle a bénéficié de nombreuses opérations de mise à niveau, en particulier entre 1934 et 1981. La performance de l'usine est actuellement bonne. Néanmoins, en raison de l'âge de l'installation, le génie civil nécessite des interventions importantes de réhabilitation et de confortement. En outre, compte tenu de l'ancienneté de sa conception et du caractère successif de mise en œuvre de ses différentes étapes, la filière de traitement présente plusieurs points faibles.

Compte tenu du rôle majeur de cette usine de potabilisation, il est nécessaire d'engager une opération de grande envergure de modernisation du centre de production d'eau potable de Sainte-Marthe. Cette opération comprendra l'ensemble des études et travaux nécessaires à la pérennisation du génie civil des ouvrages, ainsi qu'à la sécurisation, à l'optimisation et à la rénovation de la filière de traitement.

Le montant prévisionnel des études et travaux est estimé à 21 400 000,00 € HT répartis sur les années 2020 à 2024.

L'opération d'investissement n°2020100800 relative à la modernisation de l'usine de potabilisation de Sainte Marthe, située dans le 14^{ème} arrondissement de Marseille, d'un montant de 21 400 000,00 €HT inscrite au budget enregistrée dans l'autorisation de programme 201121EA du programme Eau de la Métropole doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- Le Code de la Santé Publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'information au Conseil de Territoire Marseille Provence du 17 décembre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire que la Métropole réalise les études et les travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable de Sainte-Marthe ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 21 400 000,00€ HT de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1:

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement n°2020100800 pour la réalisation d'études et de travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable de Sainte-Marthe, située dans le 14^{ème} arrondissement de Marseille pour un montant de 21 400 000,00 € HT rattaché au programme Eau AP n°201121EA.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits sur le Budget annexe de l'Eau du Territoire Marseille Provence selon l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

- Année 2020 : 70 000,00 € HT ;
- Année 2021 : 1 600 000,00 € HT ;
- Année 2022 : 8 400 000,00 € HT ;
- Année 2023 : 7 700 000,00 € HT ;
- Année 2024 : 3 630 000,00 € HT ;

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement
GEMAPI

Roland GIBERTI